

An abstract graphic featuring several overlapping speech bubbles of different sizes and colors (dark blue, orange, and black) on a dark blue background. The bubbles are arranged in a way that suggests a conversation or a series of thoughts. The top half of the image is dark blue, and the bottom half is white, with the text positioned in the white area.

Dévoilement d'une attirance pédophile : que faire ?

SOMMAIRE

À QUI S'ADRESSE CETTE BROCHURE ?	3
QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE BROCHURE ?	3
QUI SOMMES-NOUS ?	4
• La ligne d'écoute et de prévention DIS NO	5
POINTS DE REPÈRES.....	6
QUE FAIRE ?	8
• S'informer et se préparer en amont.....	9
• Évaluer ses réactions	10
• Proposer une écoute, différer et orienter	12
• Appréhender le risque	13
• Conclure et orienter	16
• Le soin à soi : déposer	16
DIS NO, UNE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNEL·LE·S.....	17

À QUI S'ADRESSE CETTE BROCHURE ?

Cette brochure est destinée aux professionnel·le·s exerçant dans les domaines de la santé, du social et de la relation d'aide (psychologues, médecins, infirmier·ère·s, assistant·e·s sociaux·ales, conseiller·ère·s en santé sexuelle, éducateur·trice·s, etc.).

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE BROCHURE ?

DIS NO souhaite, à travers cette brochure, informer et fournir des outils aux professionnel·le·s pouvant être confronté·e·s au dévoilement d'une personne attirée sexuellement par les mineur·e·s. L'attirance pédophile ou hétérophile¹ reste un sujet tabou qui génère souvent des réactions émotionnelles fortes, du rejet ou de l'incompréhension. Cependant, la prise en charge de ces personnes est reconnue comme une part essentielle de la prévention des violences sexuelles, afin de prévenir un passage à l'acte² et de protéger de potentielles victimes. En ce sens, réagir adéquatement, recueillir un tel vécu et orienter la personne vers une aide appropriée n'est pas anodin, et l'ensemble joue un rôle important dans la prévention des violences sexuelles. Ce document propose différentes pistes de réflexion et d'action pour réagir face à ces situations, évaluer les risques et orienter les personnes concernées vers les ressources existantes.

En complément de cette brochure, une formation est proposée aux professionnel·le·s.

1-Les termes « attirance pédo-hétérophile » et « attirance envers les mineur·e·s » seront utilisés de manière interchangeable dans cette brochure. Ils font référence à une attirance d'ordre pédophile ou hétérophile, impliquant une préférence sexuelle pour les enfants et/ou les adolescent·e·s.

2-Le terme « risque de passage à l'acte » fait référence à un passage à l'acte d'ordre virtuel (grooming ou consommation de contenus illégaux en ligne) ou réel (agression par contact).

QUI SOMMES- NOUS ?

L'association DIS NO inscrit son activité dans la **protection de l'enfance**, avec la mission de **prévenir les abus sexuels sur mineur·e·s**, en agissant auprès des auteurs potentiels de tels actes.

LA LIGNE D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION DIS NO

DIS NO cible son action auprès des personnes préoccupées par des pensées d'ordre sexuel ou des comportements impliquant des mineur·e·s. L'entourage ainsi que les professionnel·le·s qui souhaitent obtenir des informations et des conseils, peuvent également s'adresser à DIS NO.

La ligne d'écoute et de prévention propose :

- Une écoute sans jugement,
- Une aide confidentielle,
- Des conseils et des informations ciblés,
- Un accompagnement facilitant l'accès à une prise en charge spécialisée.



POINTS DE REPÈRES



La pédophilie et l'hébéphilie

La pédophilie fait référence à une attirance sexuelle pour les mineur-es prépubères et l'hébéphilie concerne une attirance pour les mineur-es pubères. Bien que les estimations actuelles restent peu claires, elles indiquent qu'environ 3% de la population masculine aurait une attirance pédophile¹. L'attirance hébéphile concernerait une part plus importante de la population masculine². Les femmes peuvent également être concernées, bien qu'elles demeurent sous représentées dans la clinique et la littérature scientifique. Contrairement à certaines idées reçues, les personnes concernées peuvent être de tout âge, de tout milieu socio-économique et d'origines diverses.

QUE FAIRE ?

S'INFORMER ET SE PRÉPARER EN AMONT



Il n'est pas toujours évident d'évaluer ses réactions sur le moment, ni de savoir comment réagir. Il peut être utile de se poser ces questions en amont :

- Dans votre cadre professionnel, pouvez-vous être confronté-e à une telle situation ? Si oui, êtes-vous en mesure d'accueillir un dévoilement d'attirance envers les mineur-es ?
- Y a-t-il des directives au sein de votre institution/organisme pour :
 - La prise en charge d'une telle situation ?
 - Vous orienter en cas de besoin de signalement ou de dénonciation ?
- Est-ce que vous/votre lieu de travail dispose de personnes ressources pour vous aider ?

- Disposez-vous d'outils pour faire face à la situation ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous vous former ?
- Avez-vous connaissance de l'existence de la ligne d'écoute DIS NO comme ressource (pour les personnes concernées mais aussi pour les professionnel-le-s) ?

Prendre le temps de réfléchir en amont, individuellement ou collectivement, sur la façon de réagir face à ces situations, est primordial pour être le mieux préparé-e possible. Il est important d'être informé-e du cadre légal et de ses obligations professionnelles (obligations de signalement et de dénonciation), et des directives institutionnelles/organisationnelles en vigueur sur son lieu de travail. Il s'agit également de se questionner sur ce qu'on est en mesure d'entendre, par l'évaluation de ses réactions (cf. prochaine section), et si on se sent suffisamment informé-e et outillé-e.

Définition clinique et diagnostic

Dans la Classification internationale des maladies (CIM), la pédophilie est considérée comme un trouble de la préférence sexuelle, orienté sur les enfants d'âge prépubère ou en début de puberté. Selon le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM), la pédophilie fait partie des paraphilies³. Selon ce manuel, le trouble pédophile comprend une série de critères spécifiques et définit également que l'individu concerné doit être âgé de 16 ans minimum et avoir au moins 5 ans de plus que l'enfant. Seul-e un-e professionnel-le agréé-e est en mesure de pouvoir poser ce diagnostic. Il est important de noter que ces manuels diagnostiques font uniquement référence à la pédophilie, sans mentionner l'hébéphilie.

3- Les paraphilies sont définies comme des impulsions ou fantasmes sexuelles ou des comportements qui peuvent porter, par exemple, sur des objets inanimés, des enfants ou d'autres personnes non consentantes.

1-Seto et al, (2014). Assessment of the paraphilias. *Psychiatric Clinics of North America*, 37(2):149-161.
2-Seto (2018). *Pedophilia and sexual offending against children. Theory, assessment, and intervention*. Washington, DC: American Psychological Association.

ÉVALUER SES RÉACTIONS



La thématique de la pédophilie ou de l'hébéphilie peut engendrer différentes réactions. La première chose à faire est d'évaluer son ressenti face à celle-ci. Il est possible de ressentir un choc ou du dégoût, du rejet, de l'angoisse ou encore un sentiment de malaise. Ces manifestations peuvent se ressentir au niveau physique (tensions, inconfort, etc.), émotionnel (colère, dégoût, etc.) ou encore par des pensées (furtives, accélérées ou, au contraire, une impression de vide). Quels que soient les ressentis, il est important d'être à l'écoute de ces manifestations. Ces dernières sont compréhensibles, considérant que cette problématique est liée à des représentations négatives et à un tabou, et peuvent donc être difficiles à gérer.

- C'est en étant à l'écoute de ce que la situation suscite pour vous qu'il vous sera possible de savoir comment agir.

Il peut être pertinent de faire cet exercice en amont, en réfléchissant à la thématique et voir ce qu'elle suscite, bien qu'il reste aussi utile de le faire sur le moment, face à une personne qui se dévoile.

Distinguer l'attirance des actes

Le terme « pédophilie » ne figure pas dans la loi. Il y a donc une distinction à faire entre l'attirance pédophile ou hébéphile et la réalisation d'infractions pénales, à l'instar des actes d'ordre sexuel avec des enfants, punissables selon l'Art. 187 du Code pénal. Les questions autour du risque de passage à l'acte ne peuvent pas être ignorées pour autant, car même si l'attirance pédo-hébéphile est rarement suffisante pour expliquer un passage à l'acte, elle reste un facteur de risque.

DISPONIBILITÉ ÉMOTIONNELLE, LIMITES PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

En tant que professionnel-le, il est important d'avoir conscience que ces thématiques sont complexes et nécessitent une aide spécialisée. Il est cependant de votre ressort de :

- Évaluer si vous êtes en mesure de pouvoir entendre la personne,
- Être au clair sur vos connaissances, vos compétences et leurs limites,
- Rechercher des informations et un soutien en cas de difficulté.

La disponibilité émotionnelle implique de pouvoir écouter, entendre et accueillir un récit sans jugement, d'être présent-e pour l'autre, tout en étant à l'écoute de soi. Lorsque le niveau de stress devient trop élevé, que les émotions vous submergent ou que des sensations ou des pensées deviennent envahissantes, il n'est plus possible d'être disponible pour l'autre. L'évaluation de ces ressentis peut fournir une indication sur le niveau de disponibilité émotionnelle : plus les réactions sont fortes, moins il est possible d'être à l'écoute de l'autre.

- Si vous vous sentez envahi-e par des jugements, des sensations ou des réactions émotionnelles fortes, il est possible que vous vous exposiez à une situation déstabilisante que vous n'êtes pas en mesure d'entendre, qui peut aussi mettre à mal la démarche d'aide de la personne qui se dévoile.

Une prise en charge nécessaire

Les personnes concernées se considèrent souvent comme des « monstres », image véhiculée par les représentations collectives sociétales et médiatiques. La peur d'être rejeté-e, jugé-e, voire dénoncé-e, mais aussi les sentiments de honte et de culpabilité, amènent souvent les personnes concernées à rester dans le silence et à se replier sur elles-mêmes. Des symptômes dépressifs et anxieux, voire des idées suicidaires, peuvent également être présents. En ce sens, la prise en charge psychologique est souvent nécessaire.

PROPOSER UNE ÉCOUTE, DIFFÉRER ET ORIENTER



Le dévoilement est souvent motivé par une souffrance et une recherche d'aide. Une écoute non-jugeante vise à permettre à la personne de lever un tabou en lui permettant de sortir du secret et de rompre le sentiment d'isolement.

En tant que professionnel-le, il est utile de s'appuyer sur les compétences d'écoute habituellement mobilisées face à une personne en souffrance. Le soutien social étant un facteur qui contribue à protéger du passage à l'acte, l'écoute prodiguée aura donc toute son importance. Certaines conditions ne se prêtent pas à l'écoute (lieu avec d'autres personnes présentes où la confidentialité ne peut être assurée, sur le pas d'une porte, etc.). Dans ce cas, il est préférable de différer l'échange, en fixant une nouvelle date de rencontre, tout en précisant à la personne que ses préoccupations ont été entendues, mais que les conditions ne permettent pas d'aborder le sujet adéquatement. Différer permet de définir un moment et un lieu propices à la discussion, ainsi que de se préparer au prochain échange.

Si la situation outrepassé les limites personnelles ou professionnelles, il est alors important d'orienter la personne vers la ligne d'écoute et de prévention de DIS NO. Informer sur l'existence d'un dispositif gratuit et confidentiel, contribue à réduire le sentiment de solitude et à favoriser une continuité dans la démarche de recherche d'aide de la personne.

● Il s'agit de :

- Souligner l'importance de la démarche réalisée par la personne pour parler de ses difficultés ;
- Faire comprendre à la personne que l'on entend ses préoccupations et qu'elles sont importantes ;
- Si nécessaire, différer la discussion ou indiquer que l'on n'est pas la personne la mieux placée pour la conseiller sur sa problématique ;
- Informer sur l'existence de DIS NO et les prestations de la ligne d'écoute ;
- Garder le contact, et vérifier que le relais a pu être fait.

APPRÉHENDER LE RISQUE



Aborder la question d'une attirance pédophile ou hébéphile va souvent de pair avec la crainte qu'un-e enfant soit victime. De par la complexité de la thématique, il est recommandé de ne pas rester seul-e face à la situation et de favoriser le croisement de regards et d'appréciations, en sollicitant le soutien d'une instance de conseil officielle et/ou des intervenant-e-s de la ligne d'écoute de DIS NO.

ÉVALUATION DU RISQUE ET D'UN DANGER IMMINENT

L'évaluation du risque est un processus minutieux qui nécessite une connaissance fine de la problématique et des outils adaptés, ainsi que d'un cadre sécurisant pour sa réalisation. Il est nécessaire d'y avoir été préalablement formé-e. L'évaluation du risque n'est donc pas une mesure d'urgence. En revanche, la notion de danger imminent renvoie à une réalité qui nécessite une réaction immédiate. Cela peut concerner la personne qui se dévoile (idées suicidaires scénarisées par exemple) ou un-e mineur-e identifiable (risque de passage à l'acte), ou encore être lié à des actes légalement répréhensibles (violence par contact, consommation d'images pédopornographiques, échanges en ligne à caractère sexuel avec des mineur-e-s, etc.). En cas de doute, il est recommandé

de s'adresser aux instances de conseil cantonales de protection de l'enfance ou auprès des services de police.

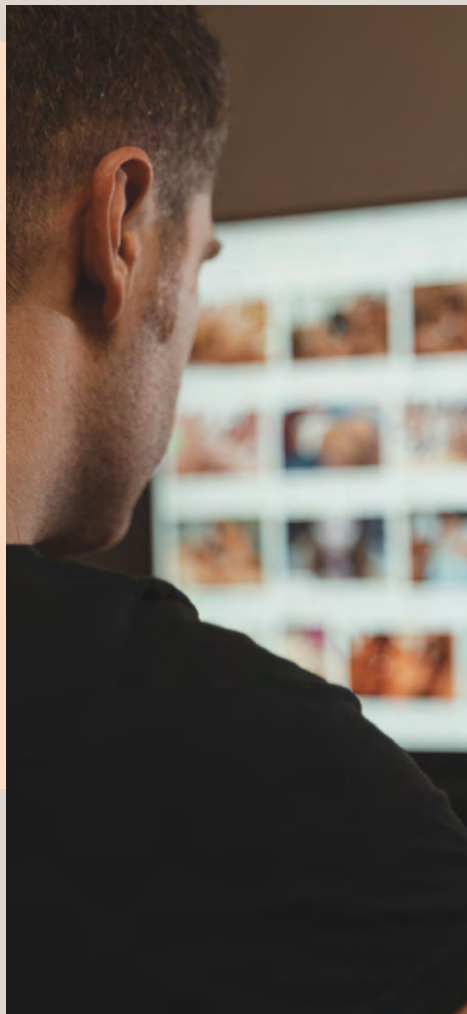
Actes d'ordre sexuel – Art. 187 CP⁴

En Suisse, la majorité sexuelle est fixée à 16 ans. L'Article 187 du Code pénal interdit tout acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, et punit quiconque mêle ou entraîne un enfant à commettre un acte d'ordre sexuel. Les actes d'ordre sexuel ne se définissent pas uniquement par un contact avec les zones génitales, mais comme tout acte physique à caractère sexuel dirigé vers la sphère intime, en passant par l'utilisation du corps et de la sphère sensorielle (voir, entendre ou toucher). Pour les mineur-e-s de 16 ans et plus, d'autres articles de loi (de l'Art. 188 à l'Art. 191) s'appliquent. Pour les mineur-e-s de moins de 16 ans, l'Art. 187 s'applique lorsque la différence d'âge entre les participant-e-s est supérieure à 3 ans.

4-Ces textes ont été simplifiés et reformulés pour la compréhension des lecteur-ice-s. Les textes originaux sont consultables en ligne depuis le site de la Confédération suisse.

Pornographie illégale – Art. 197 CP⁵

Tout contenu à caractère pornographique mettant en scène des mineur·e·s est considéré comme illégal. Ces restrictions s'appliquent à tout type de représentations, qu'elles soient visuelles, écrites ou sonores (images, vidéos, illustrations, textes, mangas, etc.). L'Art. 197 définit également le type d'utilisation de ces contenus. En effet, la fabrication, la distribution (envoi de contenu par tchats, applications ou les sites de partages) et la possession (sous forme papier, électronique, etc.) sont illégales. Le visionnage de contenus en ligne et leur téléchargement (même accidentel) en font également partie. Le partage de contenus pornographiques à un mineur·e·s de moins de 16 ans est également punissable.



AGIR EN CONSÉQUENCE

En cas de danger imminent ou si des actes légalement répréhensibles ont été commis, les lois et obligations sur le signalement et la dénonciation s'appliquent. Dans une telle situation, il est essentiel de vous référer aux lois fédérales et cantonales, ainsi qu'aux procédures et directives institutionnelles établies sur votre lieu de travail. Si vous êtes soumis·e au secret professionnel ou de fonction, les obligations qui vous incombent peuvent différer. Il est important d'être au clair avec les lois et les obligations qui régissent

votre profession. En cas de doute, il est impératif d'obtenir l'avis de professionnel·le·s spécialisé·e·s d'un service de protection des mineur·e·s ou de l'autorité de surveillance de votre profession.

5-Ces textes ont été simplifiés et reformulés pour la compréhension des lecteur·rice·s. Les textes originaux sont consultables en ligne depuis [le site de la Confédération suisse](#).

CONCLURE ET ORIENTER

À la fin de l'échange, il est important de définir la suite (se revoir pour poursuivre la discussion, contacter DIS NO, etc.) et de s'assurer de la compréhension mutuelle de celle-ci. Le maintien du lien et du contact permettra de vérifier et d'ajuster les étapes définies.

LE SOIN À SOI : DÉPOSER

Les questions relevant de la pédophilie et de l'hébéphilie sont complexes et peuvent engendrer des réactions fortes. Il est donc recommandé de ne pas rester seul-e avec de telles situations, pour pouvoir partager son ressenti, tout en respectant la confidentialité de la personne concernée. Il est possible de contacter DIS NO, tout en préservant l'anonymat. Selon l'institution/le lieu de travail, il y a parfois la possibilité de se livrer auprès de collègues référent-e-s pour les situations complexes.

- Ne pas rester seul-e avec la situation, en parler à un-e collègue ou à un-e supérieur-e hiérarchique, tout en respectant les limites de la confidentialité.
- Être à l'écoute de possibles manifestations, réactions ou de tout changement observable en soi qui pourraient perdurer au-delà de quelques jours, et chercher un soutien supplémentaire si nécessaire.



DIS NO, UNE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNEL·LE·S



CONTACT

aide@disno.ch

(réponse dans les 3 jours ouvrables)

078 240 46 36 ou 0800 600 400

(numéro gratuit)

Informations sur

www.disno.ch

DIS NO propose notamment :

- De l'information spécialisée et des conseils sur son site Internet et via sa ligne d'écoute et de prévention,
- De la formation destinée aux professionnel·le·s souhaitant s'informer sur la thématique et développer leurs compétences d'écoute active.

La ligne d'écoute DIS NO est gratuite, confidentielle, et disponible sur l'ensemble de la Suisse romande.

Pour en savoir plus :
www.disno.ch ou info@disno.ch

CETTE BROCHURE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN D'ACTION INNOCENCE

Depuis 2023, DIS NO collabore avec la Fondation Action Innocence qui a pour mission de protéger les enfants et les adolescent-e-s sur Internet. Créée en 1999, la vocation première de la Fondation a été de dénoncer ce qui se préparait en matière de pédocriminalité en ligne. Elle mène aujourd'hui des programmes de prévention et des campagnes pour promouvoir une utilisation saine et modérée des écrans, une pratique sécurisée et responsable des outils numériques, et pour lutter contre la pédocriminalité.

Pour plus d'informations : www.actioninnocence.org



IMPRESSUM

TEXTES : Association DIS NO, Action Innocence

RELECTURES : Action Innocence, Traducta Lausanne

ASPECTS LEGAUX: Pauline Meyer

PHOTOS: *stock.adobe.com*

GRAPHISME: *nd-creation-visuelle.ch*

IMPRESSION: *cavin-baudat.ch*

